Inscription 2023-2024

Participant.es ou Responsable de l'enfant :	Pour les enfants
Nom et prénom : Adresse : CP : Ville : Tél portable : Tél travail : Mail : □ Certificat médical à fournir avant la 3ème séance pour les activités, fitness, yoga, pilâtes, et Gymnastique douce.	Je soussigné(e) : Représentant.e légal de l'enfant inscrit. □ Autorise Puzzle à prendre les mesures nécessaires pour mon enfant en cas d'accident et à faire pratiquer les interventions, anesthésie comprise. □ Autorise mon enfant à repartir seul □ Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant : - - - -

➔ Atelier(s) choisi(s)

L'association se réserve le droit d'arrêter l'atelier aux vacances de la Toussaint en cas d'effectif insuffisant

Nom et Prénom	Date de naissance	Activité / jour / heure	Tarif activité (-10% si 2 ateliers et +)	Si non adhérent Adhésion 2023	Adhésion 2024
				□ 7 € famille □ 2 € ados □ 5 € individuel	□ 20€ famille □ 6€ ados □ 13€ individuel

➔ Adhésion

Pour participer aux activités, il est nécessaire d'être membre adhérent. L'adhésion représente votre participation à l'association et l'acceptation des statuts et règlement intérieur de l'association. **L'adhésion annuelle est non remboursable, voir tarif dans le règlement intérieur.**

Je soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement intérieur.
(consultable sur le site internet ou sur demande à accueil@asso-puzzle.fr)

M'engage à signaler à l'association toutes modifications de situation (téléphone, adresse, assurance).

M'engage, le cas échéant, à respecter le protocole sanitaire,

□ Autorise à envoyer les informations relatives à l'activité de la structure par mail.

□ Autorise l'association à utiliser les photos de l'ensemble de ma famille, durant les animations, pour la promotion de ses activités.

J'adhère à l'association Puzzle.

Fait à le / /2023

Signature

REGLEMENT INTERIEUR ATELIERS HEBDOMADAIRES

Adhésion à l'association :

Elle est obligatoire et le tarif est fixé comme suit :

- 6 € par jeune de 11 à 17 ans et par année civile (2 € pour une adhésion en septembre)
- 20 € par famille et par année civile (7 € pour une adhésion en septembre)
- 13 € pour une personne individuelle (5 € pour une adhésion en septembre)

Ateliers hebdomadaires :

1. L'inscription n'est définitive qu'après règlement de l'atelier choisi. Il est possible d'effectuer une première séance d'essai. **Passée cette séance, les participants s'engagent sur l'ensemble des séances de 2023/2024.**
2. L'association s'engage à proposer 30 séances à ses adhérents, excepté pour les ateliers danses animés par Lisa Lebrun, qui comprennent 25 séances, et pour l'atelier yoga du jeudi qui comprend 24 séances de 1h15.
3. Un certificat médical est demandé pour les ateliers yoga, fitness, pilates, danse de salon, et gymnastique douce.
4. **Le règlement** de l'atelier se fait obligatoirement au siège de l'association Puzzle à Reignac-sur-Indre ou lors du forum des associations et en aucun cas sur le lieu d'animation. Le règlement intégral doit se faire au moment de l'inscription, en 3 chèques.
5. **Pour une même famille, l'inscription à plusieurs ateliers donne droit à une réduction de 10% à partir du deuxième atelier** (réduction appliquée sur le moins cher).
6. **A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité majeure, un ramassage aller** au départ de l'accueil de Loisirs de Puzzle est proposé pour les ateliers dessin (le mercredi à 13h30), danse (le jeudi à 17h), et multi-sport (le vendredi à 16h30). Pour l'atelier multi-sport du vendredi, le goûter est à la charge des familles.

Interruption des ateliers :

- **Annulation du fait de l'organisateur (sous réserve des effectifs) :** Faute d'effectif suffisant au sein d'un atelier, l'association Puzzle se réserve le droit d'annuler le dit atelier ; et ce jusqu'au 31/10/2023. Le remboursement s'effectuera au prorata du nombre de séances effectuées.
- En cas de force majeure avancée par l'adhérent, une demande de remboursement des ateliers non effectués peut être soumise au Conseil d'Administration, seul juge de sa pertinence, avant mai 2024.
- **En cas d'annulation pour raisons personnelles :** l'activité prévue est due en totalité.

DATE : / /2023 Signature :

➔ Cadre réservé à l'association

Activités choisies	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3
Adhésion			
Total :			

➔ Moyens de paiement

□ chèques : règlement en intégralité au moment de l'inscription en **3 chèques**, un encaissement par trimestre

□ Coupon sport □ ANCV □Passeport Loisirs